

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD).

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

Renvoyée à la commission des finances le 7 octobre 2015 par le Conseil municipal, cette proposition a été étudiée le 24 février et le 2 mars 2016, sous la présidence de M. Jacques Pagan. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Jorge Gajardo pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

Séance du 24 février 2016

Audition de MM. Thomas Boyer et Gérard Deshusses, respectivement président et vice-président de la Fondation d'art dramatique

En introduction à l'audition, M. Boyer rappelle que les comptes de la FAD sont composés des états financiers des théâtres de la Comédie et du Poche et de l'état-major de la fondation. Il rappelle aussi que la saison théâtrale s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin, alors que les exercices des autorités subventionnantes correspondent à l'année civile.

Il explique aussi que la saison 2013-2014 est la deuxième saison couverte par la convention de subventionnement 2013-2016. Outre l'audit financier de la fiduciaire, les comptes de la FAD ont également été vus par le Contrôle financier de la Ville de Genève qui, dans son rapport du 6 juillet 2015, a émis quelques recommandations, que la FAD a prises en compte dans l'établissement des comptes de la saison 2014-2015:

- calculer la répartition de l'excédent annuel de résultat;
- détailler les jetons de présence du renouvellement de la direction du Poche;
- limiter les travaux de l'organe de révision.

M. Boyer rapporte que la saison 2013-2014 se solde par un excédent de produits de 250 174 francs dont les sources sont la Comédie (178 941 francs), le Poche (avec un excédent de charges de 71 086 francs) et l'état-major (147 francs d'excédent de produits). Cet excédent représente 2,4% des dépenses de la saison. Il précise que, compte tenu des modalités de calcul définies par la convention, 201 204 francs ont été attribués au 30 juin 2014 à la rubrique «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de subventionnement 2013-2016». Il précise que c'est à l'échéance de l'actuelle convention que les compteurs seront remis à zéro.

Dans le détail, l'état-major s'efforce depuis plusieurs années de baisser ses charges: les jetons de présence et frais de personnel sont en baisse de 17 000 francs, les honoraires fiduciaires et divers baissent de 41 000 francs et le renouvellement de la direction du Poche a coûté 57 000 francs de moins que prévu. Tout cela a notamment permis d'absorber la baisse des subventions cantonales de l'année en cours. A la Comédie, les coûts directs des spectacles ont baissé de 293 000 francs, mais les recettes directes ont également baissé de 64 000 francs; les frais généraux de la Comédie ont aussi baissé de 49 000 francs. Le Poche a augmenté les recettes de 38 000 francs du fait de la diminution des charges, et a dissous une provision pour risque de 33 000 francs. Le boni de 178 941 francs enregistré à la Comédie a été attribué à sa saison 2015-2016. M. Boyer ajoute que le règlement de la FAD indique que la réserve statutaire (1,158 million de francs) ne peut pas dépasser 18% des dernières subventions reçues, soit 1,44 million. Il précise qu'en l'absence de capital, la réserve statutaire sert à couvrir les immobilisations (467 000 francs) et le renouvellement des directions des théâtres (243 000 francs).

Il reste donc un montant de 448 000 francs pour faire face à des pertes éventuelles, soit seulement 4,3% du dernier budget (2015-2016). Il précise que, dans ce contexte, la convention de subventionnement actuelle a seulement reconduit les subventions de 2011-2012, sans aucune indexation pour les quatre prochaines saisons; de plus, une baisse des subventions est programmée pour la période 2017-2020 (-2% de la Ville, -5% du Canton). Enfin, aucun budget n'a été alloué pour accompagner le projet «Nouvelle Comédie» mais, en revanche, les ressources de la Comédie actuelle ont été sollicitées pour l'élaborer.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaiterait connaître la position des théâtres de la FAD par rapport à d'autres institutions romandes, comme le Théâtre de Vidy, du point de vue des recettes propres. M. Boyer répond que, à sa connaissance, le rapport subventions-recettes des institutions de la FAD est dans la norme, mais il ne connaît pas les chiffres précis pour Vidy. Il ajoute qu'une part des recettes des théâtres peut provenir de dons, mais en volume moindre par rapport à d'autres secteurs culturels.

Un commissaire note qu'à la page 189 de la proposition PR-1139, le rapport du contrôle financier du 6 juillet 2015 signale que, au terme de la période de subventionnement actuellement en cours, des sommes devraient être rendues aux collectivités subventionnantes. M. Boyer confirme qu'à la fin de l'année 2016, au terme de l'actuelle convention de subventionnement, il est prévu de restituer les subventions non dépensées, sauf ordre contraire.

Une commissaire demande si la FAD veille au respect de la convention collective de travail en vigueur dans les métiers du spectacle. M. Boyer répond que la FAD ne vérifie pas elle-même le contenu des contrats de travail. Par contre, les

directions ont pour instruction de respecter la CCT; ceci fait l'objet d'un contrôle interne et aussi de la fiduciaire. La même commissaire demande si la FAD a connaissance du système des *sloops*, mis en place par la nouvelle direction du Poche, où des comédiens travaillent sur deux pièces au même temps, répétant un texte en même temps qu'ils jouent un spectacle. M. Boyer répond que ce sujet a bien été abordé au Conseil de la FAD avec la direction du Poche. Cette dernière a répondu que cette opération est montée dans le respect de la CCT. M. Deshusses confirme que tout a été fait correctement du point de vue contractuel; cependant, certains artistes se sont engagés au-delà de ce qui était demandé à l'origine. Il précise que cela ne devrait pas se reproduire. M. Boyer rapporte en outre que les représentants du Syndicat suisse romand du spectacle s'étaient dits satisfaits des réponses apportées par la direction du Poche.

Un commissaire se réfère aux recommandations successives du Contrôle financier. Il est notamment question d'alléger les procédures de contrôle de l'organe de révision; il croit savoir que le département de la culture et du sport devrait faire des propositions à ce sujet. M. Boyer répond que la Ville a effectivement fait une proposition en ce sens, qui convient parfaitement à la FAD, sachant qu'il y a plusieurs niveaux de contrôle. S'agissant des nouvelles recommandations du Contrôle financier, M. Boyer explique qu'il a été demandé de calculer l'excédent annuel du résultat sur une base annuelle et non sur une base cumulée. La différence entre une méthode et l'autre est marginale, 700 francs sur un total de 250 000. S'agissant du détail des jetons de présence accordés dans le cadre du renouvellement du Poche, M. Boyer répond qu'un comptage des jetons a été mis en place pour tout groupe de travail futur. Par ailleurs, M. Boyer explique que la Fondation a attiré l'attention des directions des théâtres sur la légitimité des contrôles inopinés dans les caisses des institutions.

Une commissaire se réfère au tableau de bord du Théâtre Le Poche (PR-1139, page 182). Elle remarque un taux de fréquentation de 94%, qui est impressionnant. Elle remarque aussi une baisse des billets délivrés aux porteurs de cartes 20 ans/20 francs entre la saison 2012-2013 et la saison 2013-2014. Elle note également que depuis de nombreuses années il n'y a plus ni stagiaire ni apprenti. Elle souhaite connaître les raisons de ces phénomènes. Sur le taux de fréquentation, M. Boyer répond que Le Poche est une salle à petite jauge, mais qui est bien fréquentée. Le phénomène n'est donc pas inhabituel, mais il est vrai que la saison 2013-2014 était particulièrement bonne. Au sujet de la baisse des 20 ans/20 francs, M. Deshusses répond que la fréquentation de certaines catégories de publics dépend de la programmation proposée. La communication n'est pas en cause. S'agissant des apprentis, M. Boyer se renseignera volontiers, mais il faut savoir que Le Poche est un très petit théâtre. Il est difficile d'y trouver une place de travail, et le personnel n'est pas forcément assez nombreux pour assurer un bon encadrement.

S'agissant des perspectives de programmation, une commissaire souhaiterait savoir ce qui est envisagé à la suite des coupes dans le budget de la Ville. La prochaine saison sera-t-elle réduite d'une production? M. Deshusses répond que la programmation n'est pas encore arrêtée. Cette solution est possible, mais on peut aussi envisager des spectacles de moindre envergure, avec moins de comédiens. M. Boyer évoque aussi la possibilité d'augmenter les spectacles en accueil, ce qui pénaliserait les emplois locaux. Une autre commissaire fait observer que, du fait des coupes municipales et cantonales, la Comédie devrait subir une réduction de 400 000 francs par rapport à l'actuelle saison. M. Boyer ajoute qu'il faut aussi tenir compte du boni supplémentaire, qui a été dégagé. M. Triboulet précise que la diminution des subventions elle-même est de 155 000 francs.

Une commissaire souhaiterait savoir quelle pratique comptable a été adoptée pour les invitations et billets gratuits. M. Triboulet répond qu'il n'a pas été possible techniquement de valoriser ces entrées. Il explique que la Ville a accepté qu'ils soient valorisés à 1 franc.

Un commissaire souhaiterait connaître la situation des locaux de répétition, les salles des Pontets, et Caecilia. Il souhaiterait aussi savoir si des répétitions pourraient avoir lieu au Théâtre des Grottes. M. Boyer répond que la salle du chemin des Pontets a été reprise par le Canton, qui a renouvelé sa prestation en nature pour Le Poche. Il précise que cette salle est aussi utilisée par les Marionnettes de Genève. Il souligne cependant que ce lieu, qui présente des problèmes de fragilité dans la charpente, n'est pas totalement utilisable. Quant à la salle Caecilia, qui appartient à la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue, le contrat de bail a été renégocié et le loyer revu à la hausse, pour un prix raisonnable. Par contre, le Théâtre des Grottes présente des problèmes de disponibilité.

Après le départ des auditionnés, un commissaire souhaiterait demander à la FAD une clarification au sujet du respect des normes dans les contrats de travail. Le président va envoyer un courrier dans ce sens. Le président soumet à l'approbation de la commission des finances la suspension de l'étude de la proposition PR-1139 en attendant les compléments d'information souhaités. La suspension est acceptée par 13 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 2 MCG, 3 S, 2 EàG) et 1 abstention (Ve).

Séance du 2 mars 2016

Discussion et vote

Le président accuse réception des déclarations des directions de la Comédie et du Théâtre Le Poche, reçues par courriel le 1^{er} mars 2016, attestant du respect des contrats de travail et des conventions collectives pendant la saison 2013-2014.

Le président soumet à l’approbation de la commission des finances la proposition PR-1139 qui est adoptée à l’unanimité des commissaires présents, soit par 13 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 MCG, 3 S, 1 Ve, 2 EàG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique.– Le compte rendu de la Fondation d’art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2013-2014 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l’exercice du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont approuvés.